

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire de la commune de Massanes et délégué du comité syndical, est nommé secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} février 2024

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 1^{er} février 2024 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

II. FINANCES

2. Répartition des charges 2024 du Pays des Cévennes

Le Budget Primitif 2024 a été formulé sur la base d'une participation à 3,85 € par habitant.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur la répartition des charges 2024 du Pays des Cévennes.

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS [1]	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL
Alès Agglomération	136 778	87,54%	526 595,30 €
De Cèze Cévennes	19 465	12,46%	74 940,25 €
TOTAL	156 243	100,00%	601 535,55 €

¹ INSEE (Populations légales millésimées 2021 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024)

Votants : 58

Pour : 58 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation du Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice, il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été rattachées.

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes fait apparaître :

Un total cumulé de Recettes de	1 709 057 €
Un total cumulé de Dépenses de	1 288 002 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 789 751 € et se répartissent de la façon suivante :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 113 479 €, soit 14 % des dépenses (= portant notamment sur la filière bois et forêt pour l'étude sur l'utilisation de la résine brute de pin maritime et la réalisation d'une analyse économique et technique quant à la création de nouveaux produits à base de bois, sur la révision du SCOT et le développement des micros filières agricoles...).

- Les charges de personnel (chapitre 012) : 127 597 €, soit 16 % des dépenses ; ces charges de personnel interviennent dans le cadre de la Charte forestière, du développement des micros filières agricoles et de la création d'un poste de chargé de mission pour la révision du SCOT.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 121 390 €, soit 16 % des dépenses (= Cotisation Agence d'Urbanisme, indemnités élus, etc ...)

- Les charges financières (chapitre 66) : 14 425 €, soit 2 % du budget.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 412 680 € soit 52 % du budget. Il s'agit de la subvention versée au Budget Haut Débit (62 500 €), ainsi que le transfert des excédents comptable 2022 du SPANC au SPANC Alès Agglomération.

Monsieur le Président précise que le transfert des excédents du SPANC s'est fait pour moitié à Alès Agglomération et pour l'autre sur le budget général du Pays des Cévennes. Cette décision a été votée à la fois pour diminuer les besoins supplémentaires pour le SCOT et pour garder un peu d'argent en cas d'impayés.

À ces dépenses réelles, s'ajoutent les dépenses d'ordre (chapitre 042) (Dotation aux amortissements...) : 83 032 €.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 687 019 €.

➤ Elles sont constituées essentiellement des participations des EPCI (650 206 €, soit 93 % des recettes).

➤

Rappel : Participation par habitant = 4,20 € / habitant

➤ La DGD Urbanisme, pour un montant de 35 000 €

➤ Régularisations diverses s'élevant à 1 813 €.

➤ Les opérations d'ordre (chapitre 042) (Reprises sur subventions...) sont comptabilisées à hauteur de 34 529 €.

À ces recettes, s'ajoute l'excédent de l'exercice 2022 de + 773 559 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est déficitaire à hauteur de – 151 235 €.

D'où : un résultat de clôture 2023 de + 622 324€, affecté à hauteur de 201 269,20 € en investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Elles sont constituées

➤ D'une subvention pour le SIVU les Fumades pour un montant de 160 000 €. Déploiement d'un équipement assurant la promotion d'une filière locale de Plantes à Parfums Aromatiques Médicinales (PPAM).

Monsieur le Président profite de la présence de Madame Geneviève COSTE, maire d'Allègre les Fumades et de Monsieur Max ROUSTAN, maire d'Alès pour annoncer l'ouverture du centre thermal des Fumades. Ils seront tous invités à l'inauguration qui devrait avoir lieu le 2 juillet, avec la présence de Monsieur le Préfet et de Madame la Présidente de Région qui devrait être représentée.

➤ Des dépenses d'équipement pour un montant de 99 229 € pour des études Hydrogéologiques / Thermalisme Équin à Euzet les Bains, la révision du SCOT ainsi que des études relatives à des économies d'eau et de son stockage.

➤ Le remboursement du capital de la dette s'élève à 84 183 €. Concernant la dette, vous pouvez retrouver le détail dans le document budgétaire. Il n'a pas été mobilisé d'emprunt sur l'exercice. L'encours restant au 31 décembre 2023 est de 255 398 €, encours composé par 2 contrats de prêts, tous en taux fixe.

Recettes :

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 41 850 €.

Des opérations d'ordre complètent les dépenses et recettes d'investissement pour 34 529 € (Reprise de subventions...) et 83 032 € (Dotation aux amortissements...).

La section d'investissement se solde par un résultat de : - 289 983 €.

En tenant compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat de clôture d'investissement 2023 s'élève à - 201 269 €.

Monsieur le Président propose d'approuver le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes (ci-joint).

- Section investissement

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé	Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
10-Capitalisation excédent fonct.	37 279	37 279	100%	10 - FCTVA	4 200	355	
20 - Immobilisations incorporelles	249 584	99 229	40%	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	41 850	41 850	100%
204 - Subventions d'équip.versées	200 000	160 000	80%	13 - Subvention d'investissement	56 000		0%
21 - Immobilisations corporelles	5 300	0	0%	16- Emprunts et dettes assimilées	0		0%
16 - Emprunts et dettes	90 000	84 183	94%	021 - Virement de la section de fonctionnement	341 400		0%
040- Opérations d'ordre	35 000	34 529	99%	040 - Opérations d'ordre	85 000	83 032	98%
				001 - Excédent d'investissement reporté	88 713		
Total réalisation d'investissement - Dépenses				Total réalisation d'investissement - Recettes			
415 220				125 237			

Solde d'investissement 2023	-289 983
Résultat antérieur repris au budget	88 713
Résultat d'investissement cumulé 2023	-201 269
Solde des reports de crédits 2023	0
Résultat d'investissement net	-201 269

- **Section fonctionnement**

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
011 - Charges à caractère général	329 096	113 479	34%
012 - Charges de personnel	139 300	127 597	92%
65 - Autres charges de gestion courante	216 073	121 570	56%
66- Charges financières	16 000	14 425	90%
67- Charges exceptionnelles	436 253	412 680	95%
023 - Virement à la section d'investissement	341 400		0%
042 - Opérations d'ordre	85 000	83 032	98%

Total réalisation fonctionnement - Dépenses	872 783
--	----------------

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
013 - Atténuation de charges	49 800	1 155	2%
74 - Participations	704 763	685 372	97%
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	492	
042 - Opérations d'ordre	35 000	34 529	99%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	773 559		

Total réalisation fonctionnement - Recettes	721 548
--	----------------

Solde d'exécution 2023	-151 235
Résultat antérieur repris au budget	773 559
Résultat d'exploitation cumulé 2023	622 324

Monsieur Christophe RIVENQ Président qui a le pouvoir de Monsieur Thierry BAZALGETTE sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président

**Votants : 56
Pour : 56 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**

Monsieur Christophe RIVENQ, Président revient dans la salle

4. Approbation du Compte de Gestion 2023 du Pays des Cévennes

Monsieur le Président propose d'approuver le Compte de Gestion 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes qui correspond au compte administratif.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Approbation du Compte Administratif 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Le Compte Administratif 2023 du Budget Haut Débit fait apparaître :

Un total cumulé de Recettes de	532 356 €
Un total cumulé de Dépenses de	327 166 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à un montant de 5 430 €.

Au niveau de la réalisation des chapitres :

- Les charges financières (chapitre 66 - Intérêts d'emprunt) : 5 430 €, soit 99 % des dépenses de fonctionnement.
- Les dépenses d'ordre (dotation aux amortissements) (chapitre 042) : 171 297 €

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 92 395 €.

Elles sont constituées :

- Application du Jugement Cour Administrative de Marseille dans le cadre du litige avec NOMOTECH (28 747 €) ;
- Remboursement de l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention d'occupation temporaire de terrains forestiers domaniaux (1 148) ;
- Subvention versée par le Budget du Pays des Cévennes (62 500 €) ;

Les recettes d'ordre (reprise sur subventions) (chapitre 042) s'élèvent à 85 412 €.

Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 s'élève à : - 7 €

Le solde de ces opérations conduit à un résultat net de clôture 2023 de : 1 073 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2023 sont essentiellement constituées par le remboursement du capital d'emprunt qui atteint 61 520 €.

Nous retrouvons les opérations d'ordre, en dépenses et en recettes, correspondant aux dotations aux amortissements et aux reprises de subventions.

Concernant la section d'investissement, le résultat net de clôture s'élève à + 204 116 €.

Le Budget haut débit étant clôturé au 31 décembre 2023, les résultats sont intégrés dans la reprise consolidée des résultats du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (S.M.P.C.).

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Réseau de Télécommunication Très Haut Débit du Pays des Cévennes (ci-joint).

- Section investissement

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
16 - Emprunts et dettes	65 180	61 520	94,39 %
21 - Immobilisations corporelles	204 572	3 500	1,71 %
040 - Reprise subventions	85 500	85 412	99,90 %

Total réalisation d'investissement - Dépenses	150 432
--	----------------

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
040 - Amortissements	172 000	171 297	99,59 %
001 - Excédent d'investissement reporté	183 252		

Total réalisation d'investissement - Recettes	171 297
--	----------------

Solde d'investissement 2023	20 865
------------------------------------	---------------

Résultat antérieur repris au budget	183 252
--	----------------

Résultat d'investissement cumulé 2023	204 116
--	----------------

Solde des reports de crédits 2023	0
--	----------

Résultat d'investissement net 2023	204 116
---	----------------

- Section fonctionnement

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
011 - Charges à caractère général	2 993	0	0,00 %
66 - Charges financières	5 500	5 430	98,73 %
042 - Amortissements	172 000	171 297	99,59 %
002 - Déficit de fonctionnement reporté	7		

Total réalisation fonctionnement - Dépenses	176 727
--	----------------

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
70 - Prestations de service	0	0	0,00 %
77 - Produits exopt°	95 000	92 395	97,26 %
042 - Reprise subventions	85 500	85 412	99,90 %
002 - Excédent d'exploitation reporté	0		

Total réalisation fonctionnement - Recettes	177 807
--	----------------

Solde d'exécution 2023	1 080
-------------------------------	--------------

Résultat antérieur repris au budget	-7
--	-----------

Résultat d'exploitation cumulé 2023	1 073
--	--------------

Monsieur Christophe RIVENQ Président qui a le pouvoir de Monsieur Thierry BAZALGETTE sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président

Votants : 56

Pour : 56 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Christophe RIVENQ, Président revient dans la salle.

6. Approbation du Compte de Gestion 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Monsieur le Président propose d'approuver le Compte de Gestion 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes qui correspond au compte administratif.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

7. Répartition des charges 2024 du PLIE Cévenol

Dans le cadre des missions et projets portés par le PLIE en 2024, il est renouvelé la cotisation par habitant à 0,388€/hab. Cela couvre les actions principales relatives aux développements et actions d'insertion notamment sur les marchés publics et privés, ainsi que l'action CEJJ.

DETAIL DES PARTICIPATIONS PAR E.P.C.I. (0,388 € / habitant)		
COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS	MONTANTS
C.A. Alès Agglomération	136 778	53 069,86€
C.C. de Cèze Cévennes	19 465	7 552,42 €
TOTAL	155 985	60 622,28 €

Monsieur le Président propose d'approuver la répartition des charges du PLIE Cévenol telle que décrite ci-dessus.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8. Approbation du Compte Administratif 2023 du PLIE Cévenol

Le Compte Administratif 2023 du PLIE Cévenol fait apparaître :

Un total cumulé de Recettes de 357 315 €
Un total cumulé de Dépenses de 282 687 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à un montant de 281 558 €. Comme l'année précédente, ces dépenses sont intervenues essentiellement dans le cadre des 2 projets suivants :

- Les clauses d'insertion dans les marchés publics avec les actions de repérage et d'accompagnement des publics, de soutien aux donneurs d'ordre pour intégrer les clauses d'insertion dans les marchés de travaux et des actions de formation (bilan 2023 / 134 participants plus de 34 400 h d'activités)
- L'appel à projet lancé par la Direccte Occitanie et dédié au repérage et à la mobilisation des publics dits invisibles : « Cévennes pour Tous » avec la mise en place des actions pour répondre aux exigences de cet appel à projet, via les structures associatives partenaires (Avenir Jeunesse, MLJ, la Clède, et « la MDE »).

Au niveau de la réalisation des chapitres :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 42 568 €, soit 15 % des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de personnel (chapitre 012) : 121 636 €, soit 43 % des dépenses de fonctionnement.

➤ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 117 354 €, soit 42 % des dépenses de fonctionnement.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 240 431 €.

Elles sont constituées :

- De la participation des EPCI membres (60 067 €)
- Des subventions FSE (114 426 €)
- Des subventions dans le cadre de l'appel à projet « Les Invisibles », « en route pour l'emploi » (53 578 €)
- Régularisations diverses pour 12 360 €

Le solde de ces opérations, augmenté du résultat repris de l'exercice précédent, conduit à un résultat de clôture 2023 de + 71 287 €.

INVESTISSEMENT

Concernant la section d'investissement, le résultat net de clôture 2023 est de + 3 341 €.

Monsieur le Président propose d'approuver le Compte Administratif 2023 du PLIE (ci-joint).

- Section investissement

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
20 - Immob incorporelles	0	0	
21 - Immob corporelles	3 452	0	0,00 %

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	161	0,00 %
040 - Amortissements	1 400	1 129	80,61 %
001-Excédent d'inv.reporté	2 052		

Total réalisation d'investissement - Dépenses	0
--	----------

Total réalisation d'investissement - Recettes	1 289
--	--------------

Solde d'investissement 2023	1 289
------------------------------------	--------------

Résultat antérieur repris au budget	2 052
--	--------------

Résultat d'investissement cumulé 2023	3 341
--	--------------

Solde des reports de crédits 2023	0
--	----------

Résultat d'investissement net 2023	3 341
---	--------------

- Section fonctionnement

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
011 - Charges à caractère général	61 840	42 568	68,84 %
012 - Charges de personnel	135 530	121 636	89,75 %
65 - Charges de gestion courante	164 072	117 354	71,53 %
66 - Charges financières		0	
042 - Amortissements	1 400	1 129	

Chapitres	Budget ouvert	Réalisé	% réalisé
74 - Participations	249 300	228 070	91,48 %
013 -Atténuation de charges	0		0,00 %
75 et 77 - Produits de gestion courante	0	12 361	0,00 %
002-Excédent de fonct.reporté	113 542		

Total réalisation fonctionnement - Dépenses	282 687
--	------------

Total réalisation fonctionnement - Recettes	240 431
--	------------

Solde d'exécution 2023	-42 256
------------------------	------------

Résultat antérieur repris au budget	113 542
--	------------

Résultat d'exploitation cumulé 2023	71 287
--	--------

Monsieur Christophe RIVENQ Président qui a le pouvoir de Monsieur Thierry BAZALGETTE sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président

Votants : 56
Pour : 56 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Christophe RIVENQ, Président revient dans la salle.

9. Approbation du Compte de Gestion 2023 du PLIE Cévenol

Monsieur le président propose d'approuver le Compte de Gestion 2023 du PLIE Cévenol qui correspond au compte administratif.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Reprise consolidée des résultats 2023 : intégration des résultats du budget annexe Haut Débit (H.D.) dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes

Suite à la clôture au 31 décembre 2023 du Budget annexe Haut Débit (H.D.) et à l'intégration de ses résultats dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (S.M.P.C.), Monsieur le Président propose d'approuver les résultats consolidés 2023 du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (S.M.P.C.)

SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	88 713,47	773 559,29	862 272,76
Recettes 2023	125 236,91	721 547,74	846 784,65
Dépenses 2023	-415 219,58	-872 782,56	-1 288 002,14
Résultat 2023	-201 269,20	622 324,47	421 055,27
Report Dépenses			0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	-201 269,20	622 324,47	421 055,27

HAUT DEBIT

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	183 251,84	-6,59	183 245,25
Recettes 2023	171 297,00	177 806,87	349 103,87
Depenses 2023	-150 432,46	-176 727,18	-327 159,64
Résultat 2023	204 116,38	1 073,10	205 189,48
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	204 116,38	1 073,10	205 189,48

SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES CONSOLIDE avec HD

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	271 965,31	773 552,70	1 045 518,01
Recettes 2023	296 533,91	899 354,61	1 195 888,52
Depenses 2023	-565 652,04	-1 049 509,74	-1 615 161,78
Résultat 2023	2 847,18	623 397,57	626 244,75
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	2 847,18	623 397,57	626 244,75

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Affectation des résultats 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Après le vote du CA et la reprise consolidée des résultats **Monsieur le Président** propose d'approuver l'affectation des résultats d'exploitation proposée ci-dessous :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
S.M.P.C	623 397,57 €	1068 – Autres réserves	201 269,20 €
		110 – Report à nouveau	422 128,37 €

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

III.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2024 » du PLIE Cévenol

Monsieur le Président propose de demander une subvention au département du Gard, gestionnaire du fonds FSE+, pour l'action « clause d'insertion dans les marchés » au titre de l'année 2024. Cela couvre l'objectif de 110 personnes à inscrire dans l'action pour 2024, qui est un objectif plus élevé que pour 2023, lié notamment à la projection sur les gros chantiers NPNRU et Halles de l'Abbaye. Sur le 1^{er} trimestre 2024 : 10 000h d'insertion ont été réalisées.

Coût estimatif du projet : 103 600€

Organismes	Montants en euros	%
FSE – Conseil Départemental du Gard	86 100 €	83,10 %
Sous-total	86 1000	83,10 %
Part SMPC	15 000 €	14,48%
Autre participation	2 500 €	2,42%
Total	103 600 €	100 %

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV. RESSOURCES HUMAINES

13. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Il prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire selon les conditions d'éligibilité et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème, cette prime n'étant pas compensée par une dotation de l'État.

Seuls les agents fonctionnaires et contractuels de droit public remplissant trois conditions cumulatives peuvent bénéficier de cette prime dont le montant est déterminé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et de la quotité de temps de travail et de la durée de l'emploi des agents sur ladite période.

Monsieur le Président propose d'attribuer 50% du montant maximum de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents publics éligibles dont le versement interviendra en une fois sur le mois de juin 2024.

Votants : 58

Pour : 58 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14. Subvention 2024 au Comité des œuvres Sociales Pays des Cévennes

Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2024, la subvention au Comité des Œuvres Sociales pour le Pays des Cévennes, d'un montant de 1 175 €.

Votants : 58

Pour : 58 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

15. Subvention 2024 au Comité des œuvres Sociales pour le PLIE Cévenol

Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2023, la subvention au Comité des Œuvres Sociales, d'un montant de 1 604 € pour le PLIE Cévenol.

Votants : 58

Pour : 58 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. RURALITÉ

16. Offre de concours à la commune de Barjac pour l'aménagement et la valorisation du donjon de Barjac avec construction en bois

Le Donjon de Barjac datant du XII^e siècle et inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques est en cours de réhabilitation. Barjac, commune « Petite Ville de Demain » souhaite maintenir un patrimoine communal majeur et central. Il pourra recevoir de nouveaux usages culturels et artistiques (musique, plasticiens, etc.). Le contenu des travaux réside dans la création d'un escalier et un plancher en châtaignier.

Le syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dans le cadre du BP 2024 a délibéré sur une enveloppe de 100 000 € pour soutenir les investissements du bois local, en cohérence avec la stratégie de la Charte Forestière.

Un accompagnement sera mis en place pour garantir la provenance locale du bois (soit par achat séparé de la fourniture bois, soit par utilisation de la marque « Bois des Territoires Massif-Central »).

Monsieur Patrick DELEUZE, vice-président du Pays des Cévennes représentant la commune de Chamborigaud, souhaite faire une précision sur le fait que non seulement c'est une utilisation du bois mais en plus il est local. S'ils achetaient du bois ailleurs pour faire les constructions ce ne serait pas intéressant pour le Pays des Cévennes.

Monsieur le Président rappelle que c'est un projet de 180 000 € pour lequel on est à environ 10 % de financement, ce qui est bon à prendre. Cela rentre dans le cadre de la politique publique pour la promotion, l'entretien et la défense de la forêt, pour lesquels Alès Agglomération est un peu précurseur car c'est une des premières agglomérations à s'être engagée dans la charte forestière et dans la recherche avec le gemmage par exemple.

Monsieur le Président propose une offre de concours de 17 230 € représentant 50% des lots "bois".

Votants : 58

Pour : 58 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président donne une information importante sur la Fête de la Forêt qui va être organisée sur le territoire du Pays des Cévennes pour la première fois. Il y avait deux candidats et après avoir étudié les possibilités, le vendredi 14 juin le lancement sera fait sur Alès au Cinéplanet avec la Projection de « *Le Chêne* » et un cocktail forestier.

Le samedi 15 juin : Sorties forestières et Visites d'entreprises :

- Sur Brouzet-les-Alès / Cendras / Concoules, La Grand'Combe / St Jean du Pin
- Plantes comestibles – Scierie – Réseau de chaleur – Bâtiment bois – Sentiers forestiers – Balade contée (diurne & nocturne).

Le dimanche 16 juin : La Fête à La Grand Combe !

- Jeux et ateliers pour enfants – Bourse de l'emploi – Démonstrations d'exploitation forestières, de machines forestières, de sciage, etc. – Jeux et ateliers pour grands – Expositions – Exposition design – Conférences, etc.

Monsieur Patrick DELEUZE remercie Monsieur le Président pour cette présentation et souhaite ajouter que cette édition représente trois territoires qui se sont associés autour de cet événement. Cela a débuté avec le PETR Sud Lozère et le Pays des Cévennes, aujourd'hui le Pays Viganais et le PETR Causse Cévennes Aigoual Terres Solidaires s'y sont également associés. L'événement de la forêt est sur l'ensemble des Cévennes du Mont Lozère au Mont Aigoual, c'est important quand il faut discuter notamment avec l'interprofessionnelle Fibois et également avec les financeurs. Il y a une vraie politique autour et un rassemblement de territoire avec des idées communes, pas forcément identiques mais des thématiques qui sont développées indépendamment sur chaque territoire.

Il invite les élus à venir à la Fête de la Forêt car ça va être un événement festif et rassembleur avec les passionnés de forêt, les professionnels et les utilisateurs. La journée du samedi va être axée sur les balades, il faut vraiment venir pour découvrir des métiers ou le sentier d'interprétation de Saint Jean du pin qui est une vraie réussite pour lequel le Pays des Cévennes a participé.

Monsieur le Président rappelle que les 14, 15 et 16 juin il y aura cette Fête de la Forêt sur le territoire du Pays des Cévennes. Dans les programmes, il y aura également Passeurs de Livres pour ceux qui aiment la culture à partir de vendredi sur la ville d'Alès, et les festivités vont débiter à partir du mois de juin sur tout le territoire.

Monsieur Sylvain ANDRE, membre du comité syndical et maire de la commune de Cendras, signale que c'est une belle Fête de la Forêt qui les attend et que le Comité de programmation du GAL a décidé de soutenir très fortement sur le plan financier.

Monsieur le Président le remercie pour cette précision.

Madame Liliane ALLEMAND, membre du comité syndical représentant la commune de Vézénobres, informe que ce weekend se déroulera à la Maison de la Figue, dans le cadre du Temps des Jardins, le film diffusé pour la commission du patrimoine y sera retransmis. Il y a également des dégustations, des visites, tout un programme à venir voir et apprécier.

Monsieur le Président remercie les Élus pour leur participation et lève la séance à 18h45.